

Envoyé en préfecture le 14/04/2025  
Reçu en préfecture le 14/04/2025  
Publié le **14 AVR. 2025**  
ID : 089-218902658-20250407-202517-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de L'Yonne  
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération° 2025-17  
Séance du Lundi 07 avril 2025

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	: 2
En exercice	: 13	Absents excusés	: 2
Présents	: 10	Absent	: 1
Date de convocation	: 27/03/2025	Date d'affichage	: 27/03/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le lundi 07 avril à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Pierre Alain BOURDILLON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés : Jérôme DUHANOT pouvoir à Philippe BALANÇON  
Gil GONDET pouvoir à Arlette COURTY

Absents : Joao PEREIRA DE MOURA  
Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**OBJET : Décision d'affectation du résultat 2024**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le Compte Financier Unique (CFU) qui fait apparaître :

REPORTS : (Pour rappel)

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	34 228,88 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	209 246,12 €

SOLDES D'EXECUTION :

Un solde d'Exécution de la section d'Investissement de :  
Dépenses 87 821,42 € - Recettes 35 064,84 € soit : 52 756,58 €

Un solde d'Exécution de la section de Fonctionnement de :  
Dépenses 520 536,41 € – Recettes 618 549,78 € soit : 98 013,37 €

RESTES A REALISER : 0,00 €

LE BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PEUT DONC ETRE ESTIME A : 18 527,70 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'affecter :

Au compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (Recette 1068) : 18 527,70€ + 31 472,30 € soit 50 000,00 €

Ligne 002 :

Excédent de fonctionnement reporté (Recette 002) 257 259,49 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après 14 AVR. 2025

Dépôt en Préfecture 14 AVR. 2025

Publication ou notification le 14 AVR. 2025



Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Dominique TORCOL

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14 AVR. 2025
ID : 089-218902658-20250407-202517-DE